



Education nationale

Par sjm

Bonjour.

Dans un collège privée sous contrat, que se passe t'il si un enfant a des compétences dans une matière nettement supérieure aux celles de ses camarades.

Si l'enfant est suffisamment autonome, est ce qu'il aura le droit d'effectuer son propre travail dans la classe, sans déranger qui que ça soit?

Que sont ses droits.

Merci.

Par Isadore

Bonjour,

Dans un collège privée sous contrat, que se passe t'il si un enfant a des compétences dans une matière nettement supérieure aux celles de ses camarades.

Il a des notes nettement supérieures à celles de ses camarades, pas de différence entre le privé et le public.

Si l'enfant est suffisamment autonome, est ce qu'il aura le droit d'effectuer son propre travail dans la classe, sans déranger qui que ça soit?

C'est le professeur qui décide de comment gérer sa classe. Si l'élève s'ennuie en classe, il peut proposer à son professeur de faire une autre activité sans déranger personne, ou alors d'aider un camarade plus faible que lui.

En cas de souci, les parents peuvent demander un rendez-vous au professeur pour échanger.

Il n'y a rien de juridique.

Par sjm

Merci beaucoup pour cette réponse.

Sauf, bien que les compétences ont été prouvées, le professeur dit que la loi oblige l'enfant à faire exactement le même travail que ses camarades. Donc pas de niveau supérieur.

Que faire?

Par Isadore

Expliquer à l'enfant que le monde est parfois injuste.

Et prendre rendez-vous avec le professeur pour lui demander s'il est vraiment utile de faire faire de tels exercices à un élève qui a 20 de moyenne dans sa matière.

Et si l'élève n'a pas 20 de moyenne, lui rappeler qu'il a encore une petite marge de progression dans le niveau actuel.

Par kang74

Bonjour

L'enfant doit aussi d'adapter au fait qu'il est accueilli en collectivité .

On n'est pas dans le cadre d'une prise charge individualisée, l'enfant doit se conformer aux exigences de son établissement et de chaque professeur.

Sinon il faudra trouver un établissement spécialisé qui permette ce genre de chose (cher, loin, avec internat)

NB : Je suis dans le même cas, après déjà deux sauts de classe,une moyenne de 18 et un niveau en langue B1 au collège : il y arrive très bien ... La capacité d'adaptation est absolument une qualité nécessaire pour tout , surtout pour des enfants à besoin particulier .